DOSSIER DE PRESSE **TRAVAUX** D'AMÉNAGEMENT D'UN RIDEPARK **À LOURDES**



Le pied du massif du Pic du Jer, lieu emblématique du VTT de descente, va se voir doter d'une nouvelle offre : une aire de Ride Park flambant neuve.

Le lieu est tout indiqué pour un tel équipement, proche des cols mythiques du Tour de France et des itinéraires cyclo-touristiques tels que la Véloroute 81. Le Pic du Jer devient le carrefour des pratiques de loisirs outdoors, à la fois familial et sportif.



Le Ride Park sera divisé en quatre parties : une zone de freestyle, un pumptrack débutant et fauteuil roulant, un dual pumptrack intermédiaire et un jumpline de niveau confirmé. Toute la zone est dédiée aux plaisirs de la glisse et répondra à toutes les attentes dans ce domaine.

Le projet a démarré le **22 septembre 2025** et finira le **20 décembre 2025**, le montant global des travaux s'élève à **783 240 €**.





COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION: 783 240 € HT





ÉTAT - AGENCE NATIONALE DU SPORT

235 000 €







ÉTAT - FNADT MASSIF

176 855.59 € (PRO RATA)



RÉGION OCCITANIE

25 000 €



DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

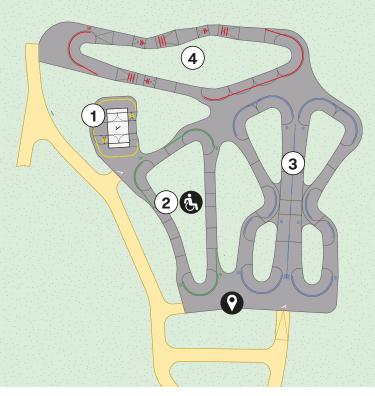
20 000 €



AUTOFINANCEMENT CA TLP

326 384.41 €

CARTE DU RIDEPARK



ZONES DU RIDE PARK

- **?** Vous êtes ici
- **Zone freestyle**
- Pumptrack débutant et fauteuil roulant
- Dual pumptrack intermédiaire
- 4 Jumpline confirmé















€ Le financement

Cette structure est financée par la ville de Lourdes et l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, avec le soutien du Massif des Pyrénées, du Département des Hautes-Pyrénées, de la Région Occitanie et de l'Agence Nationale du Sport.



Les conventions

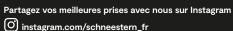
Cette structure fait l'objet de conventions avec plusieurs établissements. Elles définissent les espaces et les crénaux d'utilisation qui leur sont alloués. Elles sont consultables au dos du panneau.













RÈGLEMENT DU RIDEPARK

ACTIVITÉS AUTORISÉES
INSTALLATION À UTILISER AVEC DES ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS











RÈGLES D'UTILISATION



Adapter votre niveau technique en fonction du niveau du circuit.



Les zones d'évolution sont interdites aux piétons.



Interdiction d'utiliser les installations lorsqu'elles sont mouillées ou en cas de gel ou de neige.



Le port du casque est obligatoire. Le port de gants, genouillères, coudières et chaussures de sport est fortement recommandé.



N'utilisez pas de vélo de ville.



Espace interdit aux animaux domestiques.



Respectez les autres utilisateurs. Observez les autres pratiquants avant de vous élancer afin d'éviter des collisions. Une distance de 20m entre les pratiquants est nécessaire.



Interdiction d'émettre des bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif (cris, musique, pétards, ...).



Interdiction d'utiliser des engins motorisés (électrique ou thermique).



En cas de pause, utilisez les zones de détente. Évitez de stationner sur les zones d'évolution. Les modules ne sont pas des bancs.



L'installation n'est pas une aire de jeu. Son utilisation est réservée aux adultes, aux adolescents et aux enfants de plus de 8 ans.*



Interdiction de fumer.



Jetez vos déchets dans les poubelles. Attention à ne rien laisser trainer sur les bandes roulantes.



Interdiction de consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants.

(*) Les enfants de moins de 8 ans ayant une pratique <u>autonome</u> du <u>freestyle</u> sont permis.

PLUS D'INFORMATIONS

UTILISATION SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ

LES PARENTS SONT
RESPONSABLES DE LEURS ENFANTS

CONTACT:

Mairie de Lourdes 2 Rue de l'Hôtel de ville 65100 Lourdes 05 62 94 65 65 ADRESSE:

Pumptrack 2 Boulevard d'Espagne 65100 LOURDES



Numéros d'appel d'urgence 15 SAMU Service d'aide médicale urgente Hospital-operated ambulance

17 POLICE SECOURS Police 18 POMPIERS 112 URGENCE European Emergency